

FOISCHES *Info*

BULLETIN D'INFORMATION du CONSEIL MUNICIPAL - octobre 2012 - N° 4



Fête de Foisches

Le vendredi 17 août c'est Kevin, un jeune de Foisches, qui a démarré la fête patronale 2012 par un bal public. En animant la « soirée jeunes » sous chapiteau, le succès fut au rendez-vous, car une centaine de personnes ont répondu présent.

Un souper dansant avec orchestre, s'est déroulé le samedi avec 140 repas servis. Ce fut une soirée rythmée au son des années 80 qui a duré jusque tard dans la nuit.



Dimanche, dès 6 heures du matin une centaine d'exposants se sont installés dans les rues du village pour la brocante, malgré la chaleur!!!

La municipalité a servi son traditionnel vin d'honneur à la salle des fêtes, les gens du village se sont mobilisés, à la grande joie de monsieur le Maire.

Dès 15 heures le chapiteau s'est enflammé sur les chansons de Johnny Cadillac, beaucoup de personnes ont profité de son spectacle. L'après-midi fut également animé par deux groupes de country qui ont enchanté les amateurs.

Un jazz-band a défilé dans les rues du village, les enfants ont pris d'assaut le trampoline à élastique qui était gratuit pour tous.

Tout le week-end la friterie et les manèges sont restés ouverts pour la joie de tous.

Le comité des fêtes a offert des billets de manège aux enfants du village. La fête s'est clôturée par un concours de belote qui a accueilli 16 équipes.

Infos Pratiques

Mairie de Foisches

Tél. : 03 24 42 07 03 - Fax: 03 24 42 22 34
mairie.foisches@wanadoo.fr

Ouverture au public :

Le mardi de 18h 00 à 20h 00

Le vendredi de 18h 30 à 19h 30

Réunion publique

Le vendredi 8 juin la commune a présenté le projet d'agrandissement du lotissement « Les coutures ».

Le cabinet Villemin chargé de l'étude a présenté le projet de viabilisation de six parcelles dans l'extension du lotissement.

Le 24 juillet a eu lieu une deuxième réunion publique afin d'expliquer les modifications du projet.

Le 25 juillet le projet a été présenté au conseil municipal par M. Debowski, 1^{er} adjoint.



Nouveau matériel communal

C'est avec un nouveau tracteur de 75 CV et un véhicule utilitaire de marque Citroën Berlingo que les ouvriers communaux vont pouvoir assumer leurs missions au sein du village. D'autres matériels sont à venir comme : une remorque, et un élévateur nacelle de 7 mètres, une benne, un épandeur de sel. Le coût total pour le matériel agricole s'élève à 56 641 € HT et le véhicule utilitaire à 14 440,48 € TTC



VOTRE COMMUNE

Rentrée des classes

C'est sous un soleil d'été qu'a eu lieu la rentrée scolaire 2012 /2013. Parents et enfants scolarisés à Foisches s'étaient donnés rendez-vous le mardi 4 septembre pour leur premier jour de classe. C'est avec un effectif de 13 élèves que l'école de Foisches entame cette année scolaire.



Réunion d'information

Le 17 septembre a eu la réunion d'information sur cette année scolaire. Les parents ont pris connaissance des différentes consignes pour l'année, présentées par Madame Haussard l'institutrice. Les parents ont mis l'accent sur les sorties pédagogiques et souhaiteraient une petite kermesse en fin d'année pour pouvoir exposer les différents travaux des élèves.



Réunion de chasse

*M. Haussard Daniel : Président - M. Dejoncheere j jacques : Trésorier
M^{me} Lannoy Lydie : Secrétaire - MM. Haussard Pascal : Chef de traque
MM. Debowski Richard : Piégeur*

*Membres : Monsieur Marquet Willy, Haussard Sébastien,
Haussard Stéphane, Vieville René, Vieville Jean francois, Lienard René.*

Une nouvelle saison s'annonce, notre petite chasse de Foisches est toujours aussi active puisque nous chassons un dimanche sur deux et nous voyons du gibier à chaque fois, la fédération de chasse nous attribue quatre chevreuils et une dizaine de sangliers à prélever chaque année. Quand à la petite chasse, elle nous permet de prélever un faisan et un lièvre par actionnaire habitant la commune. Nous informons la population sur nos dates de battues prévues cette année et nous vous rappelons qu'il est extrêmement dangereux de vous promener dans le bois lorsqu'il y a une battue en cours. Nous souhaitons également remercier les traqueurs pour le travail avec les leurs chiens sans qui la chasse serait impossible.

Propos retranscrit par Madame Lannoy secrétaire

Dates des battues

Le 14 oct, 28 oct, 11 nov, 25 nov, 9 déc, 6 jan, 13 jan, 20 jan, 27 jan.
La chasse au petit gibier a lieu du dimanche 16 septembre au dimanche 27 janvier 2013.

Compte rendu du conseil municipal 2012

SÉANCE DU 26 AVRIL

SUBVENTIONS COMMUNALES 2012 ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS DE FOISCHES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention aux associations suivantes pour l'année 2012 :

| | |
|---------------------------------------|-------|
| • Association Jeunesse de FOISCHES : | 350 € |
| • Association Club Euroloisirs : | 350 € |
| • Amicale des Chasseurs de FOISCHES : | 350 € |
| • Association la Pierreuse : | 350 € |
| • Comité des Fêtes : | 350 € |

SUBVENTIONS EXTRACOMMUNALES 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer pour 2012 les subventions suivantes aux associations ci-après :

| | |
|--------------------------------|----------|
| • Section ACPG-CATM de GIVET : | 80 € |
| • Le Souvenir Français : | 80 € |
| • SIDEP | 10 000 € |
| • ASMUP 08 : | 50 € |
| • LIONS CLUB : | 80 € |
| • CCAS : | 9 018 € |

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif communal 2012 qui s'équilibre comme suit :

| | |
|--|----------------|
| • Dépenses et Recettes de Fonctionnement : | 1 432 706,00 € |
| • Dépenses et Recettes d'Investissement : | 794 621,00 € |

BUDGET PRIMITIF 2012 DU CCAS

Les Membres de la Commission Communale d'Action Sociale, après en avoir délibéré, à l'unanimité, votent le Budget Primitif 2012 du CCAS qui s'équilibre comme suit :

| | |
|--|---------|
| • Dépenses et Recettes de Fonctionnement : | 9 553 € |
| • Dépenses et Recettes d'Investissement : | 1 511 € |

ACHAT DE 80 VASQUES POUR LE FLEURISSEMENT DU VILLAGE ET D'UNE CANNE D'ARROSAGE TÉLESCOPIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son aval pour l'achat de 80 vasques à suspendre aux réverbères pour le fleurissement du village ainsi qu'une canne d'arrosage télescopique.

La société ATECH a été retenue parmi les différents devis présentés pour un montant de 16 265,60 € TTC pour les vasques et de 175,00 € pour la canne d'arrosage soit un montant total de 16 440,60 €.

SÉANCE DU 15 JUIN

CHOIX D'UN AVOCAT EXPERT CARRIER

Le Maire informe le Conseil que Maître ANTONY n'a pas trouvé d'avocat expert carrier pour la commune et annonce qu'il allait en avoir un par le biais de la Communauté de Communes.

Madame LANNOY rappelle au Maire qu'étant partie prenante dans l'affaire, Monsieur Claude WALLENDORFF avait expliqué lors d'une réunion qu'il n'avait pas le droit de prendre quelque décision dans cette affaire et que Monsieur DEBOWSKI, adjoint au Maire, sera la seule personne à pouvoir s'occuper de ce dossier et prendre toutes décisions.

Le conseil lui rappelle que la commune doit choisir elle-même son propre avocat et ne souhaite surtout pas passer par le Cabinet SEBAN, avocat de la Communauté de Communes. Le Conseil refuse que la Communauté de Communes choisisse un avocat pour le compte de la commune de Foisches.

Il est donc décidé de revoir le choix d'un avocat lors d'une prochaine réunion.

ESTIMATION PRÉVISIONNELLE DES TRAVAUX DU LOTISSEMENT LES COUTURES

Le coût HT des travaux du futur lotissement s'élèverait à 656 984,00 € HT soit 785 752,86 € TTC.

Monsieur JOUNIAUX fait remarquer à Monsieur DEBOWSKI qu'il n'y a pas de parkings derrière chez lui. Monsieur DEBOWSKI répond que cela n'est pas possible pour un problème de sécurité mais s'engage à contacter le cabinet VILLEMIN pour étudier avec lui l'éventuelle possibilité de prolongement du parking jusque chez Monsieur JOUNIAUX.

Le plan du Lotissement est adopté à 10 voix pour avec la réserve du prolongement des places de parking et 1 voix contre de Monsieur DUTHOIT.

ESTIMATION PRÉVISIONNELLE AMÉNAGEMENT BOX DE STOCKAGE, TERRAIN DE PÉTANQUE AIRE DE JEUX

L'estimation prévisionnelle des travaux précités s'élèvera à 81 500,00 € HT soit 97 474,00 € TTC.

Monsieur DEBOWSKI présente aux membres du Conseil le plan avec l'emplacement des box de stockage, du terrain de pétanque et de l'aire de jeux.

Après étude du plan, le Conseil souhaiterait inverser l'emplacement de l'aire de jeux et du terrain de boules et faire installer une clôture séparant les box de stockage.

Le plan n'est pas adopté pour l'instant car le conseil souhaite y apporter des modifications.

Messieurs SIMON Michel, BAYARD, DUBOIS, JOUNIAUX et M^{me} LANNOY réitèrent leur désaccord en ayant voté contre l'emplacement de l'aire de jeux

Dans le cadre de l'aire de jeux, Monsieur Benoît DUTHOIT se propose de présenter des catalogues de jeux lors de la prochaine réunion afin que le conseil choisisse les différents jeux à installer.

ACQUISITION MATÉRIEL AGRICOLE + VÉHICULE UTILITAIRE POUR LA VOIRIE

Trois devis sont présentés au Conseil par Monsieur DUTHOIT, à savoir : les Ets LONGREE, ROCHA et LAMBOT.

ACQUISITION D'UN TRACTEUR DE 75 CV :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 1 abstention de Monsieur SAXE, donne son aval pour l'acquisition d'un tracteur.

REMARQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 2 abstentions de Messieurs SAXE et HAUSSARD, donne son aval pour l'acquisition d'une remorque.

VÉHICULE UTILITAIRE CITROËN

Monsieur DUTHOIT présente au Conseil 3 offres pour un véhicule utilitaire, à savoir : Citroën Berlingo, Peugeot Partner et Renault Kangoo. L'offre la plus avantageuse est le Citroën Berlingo pour un montant de 14 440,48 € TTC.

Monsieur DUTHOIT informe le Conseil que la maison CITROËN offre le gyrophare ainsi que la pose.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 2 abstentions de Messieurs SAXE et HAUSSARD, retient le devis précité de la marque Citroën pour l'acquisition d'un berlingo pour un montant de 14 440,48 € TTC.

ACQUISITION D'UNE NACELLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix pour et 4 voix contre de Messieurs SAXE, NEGRI, HAUSSARD et JOUNIAUX, donne son aval pour l'acquisition d'une nacelle.

Messieurs Benoît DUTHOIT, Bernard SIMON, Daniel HAUSSARD, Gérard NEGRI et Michel DUBOIS ont reçu en Mairie les différentes maisons de matériel agricole afin de recevoir leurs offres et de choisir en définitive la plus avantageuse.

Après avoir rencontré les différents représentants, il s'avère que la société ROCHA a été retenue étant donné qu'elle a été la seule à accepter de revoir ses prix.

RECAPITULATIF DU MATERIEL AGRICOLE COMMANDE CHEZ ROCHA

| | |
|------------------------------------|----------------------------------|
| TRACTEUR KUBOTA : | 28 800 € HT soit 34 444,80 € TTC |
| BENNE : | 7 950 € HT soit 9 508,20 € TTC |
| ÉPANDEUR A SEL : | 3 401 € HT soit 4 067,60 € TTC |
| LAME A NEIGE : | 2 990 € HT soit 3 576,04 € TTC |
| ÉLÉVATEUR NACELLE DE 7 MÈTRES : | 13 050 € HT soit 15 607,80 € TTC |
| KIT DE SIGNALISATION « SABLAGE » : | 450 € HT soit 538,20 € TTC |

Les rampes de chargement aluminium ainsi que la capote de trémie seront offertes gracieusement par la maison ROCHA.

Le coût total de l'équipement agricole s'élève à 56 641 € HT soit 67 742,64 € TTC.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2^e CLASSE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

- Qu'il est nécessaire pour les besoins du service, de créer un emploi permanent d'adjoint technique de 2^e classe à temps complet.

- Qu'il est nécessaire de recruter un agent sur cet emploi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De créer un poste permanent à temps complet, 35/35^e d'adjoint technique territorial de 2^e classe, échelon 1, indice brut 297, indice majoré 302 et ce à compter du 1^{er} juillet 2012.
- Dégage les crédits correspondants.

Monsieur DUTHOIT informe le conseil qu'à défaut de faire passer le permis poids lourd aux employés de la voirie, il est possible de leur faire passer un CACES 8 afin qu'ils puissent conduire le tracteur dans la commune. Une convention a été signée par le Maire auprès de l'organisme APAVE de REIMS et celui-ci sera chargé de leur faire passer le CACES en venant sur place à Foisches. Cette prestation coûtera 2 000 € à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son aval pour faire passer le CACES aux deux employés communaux de la voirie.

Monsieur DUTHOIT informe le Maire et les membres du conseil que les habitants de la commune demandent régulièrement et trop souvent aux deux employés de la voirie d'effectuer le nettoyage devant chez eux. Toute doléance doit être adressée à la Mairie. Il souhaiterait que Monsieur JOUNIAUX passe cette information dans le prochain bulletin municipal. Monsieur JOUNIAUX fera paraître un article dans le prochain bulletin afin que les administrés en prennent connaissance.

Compte rendu du conseil municipal 2012 (suite)

SÉANCE DU 25 JUILLET

CHOIX D'UN AVOCAT EXPERT CARRIER

Monsieur DEBOWSKI rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune ne souhaite pas d'avocat proposé par la Communauté de Communes.

Il informe le conseil que Maître ANTONY est actuellement en congés et que par conséquent il n'a toujours pas de réponse pour le nom d'un avocat expert carrier.

Le conseil propose de revoir ce sujet à la rentrée de septembre et demande à Monsieur DEBOWSKI de se mettre en relation avec Maître ANTONY dès la rentrée afin que celui-ci trouve un avocat pour la commune au 1^{er} septembre prochain. À défaut, la commune de FOISCHES, en cherchera un de son côté.

PARTICIPATION DE DEUX REPRÉSENTANTS DE L'ASSOCIATION « LA PIERREUSE » DANS LE DOSSIER LAFARGE GRANULATS POUR LA FUTURE EXTENSION DE LA CARRIÈRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 8 voix pour et 1 voix contre de Monsieur JOUNIAUX, conseiller municipal, absent excusé ayant donné procuration, est favorable à la requête de l'association précitée, à savoir: la participation de deux représentants du bureau actuel de ladite association, à l'ensemble des réunions concernant le dossier LAFARGE GRANULATS pour la future extension de la carrière et la fourniture des documents y afférents en amont de ces réunions.

Il est rappelé à Monsieur BLETRIX, Président de ladite Association, qui assiste ce jour à la réunion, que seuls les membres de son bureau actuel, seront convoqués et non pas d'autres personnes de l'extérieur et ce suivant l'organigramme de Monsieur BLETRIX.

Seules, les personnes ci-après seront représentatives de La Pierreuse, à savoir:

- M. BLETRIX, Président
- M^{me} Chantal BLETRIX
- M. Laurent DUTHOIT
- M^{me} Annie DUBOIS
- M. Joël VANASVELD
- M^{me} Caroline LANNOY
- M. André GESNOT

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Monsieur DEBOWSKI explique au conseil que l'Architecte des Bâtiments de France s'opposait au premier projet de l'extension du futur lotissement.

Par conséquent, un nouveau plan modifié est présenté concernant l'inversion de la route Madame LANNOY prend la parole et informe le conseil que suite à une entrevue avec Monsieur Bernard DARDENNE, celui-ci interdirait la commune de viabiliser sa parcelle de terrain. Il ne trouve pas

normal que la commune viabilise un terrain appartenant à un particulier.

Monsieur DEBOWSKI, répond qu'il est obligatoire pour la commune d'effectuer la viabilisation car les terrains sont situés en zone AUB.

Madame LANNOY fait remarquer à Monsieur DEBOWSKI qu'il est anormal d'approuver ce nouveau plan car tous les conseillers ne sont pas présents ce jour et que ceux-ci auraient souhaité le voir afin de l'étudier avant de prendre une quelconque décision.

Monsieur le Maire fait passer au vote:

APPROBATION DU PLAN MODIFIÉ PAR L'ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE POUR L'EXTENSION DU LOTISSEMENT LES COUTURES

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du nouveau plan modifié par l'Architecte des Bâtiments de France, relatif à l'inversion de la route concernant l'extension du lotissement « Les Coutures » et après en avoir délibéré, adopte le nouveau plan à 5 voix pour et 4 voix contre de M^{me} LANNOY, Messieurs JOUNIAUX, BAYARD, DUBOIS.

ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE DEUX PARCELLES DE TERRAIN AGRICOLE APPARTENANT A M. ET M^{me} LOTIN POUR L'EXTENSION DU FUTUR LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son aval pour l'acquisition de deux parcelles de terrain agricole, appartenant à Monsieur et Madame LOTIN Charles, et ce pour l'extension du futur lotissement « Les Coutures ».

Ces deux parcelles de terrain cédées à la commune sont d'une superficie respective de 46 m² et 720 m² environ. Les domaines seront chargés de fixer le prix de vente.

Le conseil autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette acquisition.

Monsieur DEBOWSKI informe le conseil que les travaux de la rue des Meuniers débiteront en Septembre. Quant à la fontaine, celle-ci sera opérationnelle pour la Fête Patronale.

AFFAIRE MIDOUX

Le Maire informe le conseil qu'il a en sa possession un devis de l'entreprise RIGO s'élevant à 53 000 € pour abattre la maison de l'indivision MIDOUX, sise rue du Puits.

Le conseil rappelle au Maire qu'il n'a pas le droit de faire abattre l'immeuble car celui-ci s'exposerait à de graves ennuis. Il faut mettre en sécurité cette habitation menaçant ruine.

Le conseil propose au Maire de contacter un avocat et de mettre l'indivision MIDOUX au tribunal.

SUBVENTION AU COMITÉ DES FÊTES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, alloue au Comité des Fêtes, une subvention d'un montant de 6 000 € pour l'organisation de la Fête Patronale 2012.

État Civil

Mariage

Jérôme René Krupka &
Élise Antoinette Jeanne Adam
se sont mariés le 30 juin 2012

VERSEMENT D'UNE SOMME DE 400 € À LA TRÉSORERIE DE GIVET

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a déposé auprès de la Trésorerie de Givet, une somme de 400 €. Cette somme correspond à 40 parts de bois à 10 €.

Elle sera enregistrée par Madame DELVAUX, trésorière, sur le compte du CCAS.

Les Membres du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donnent leur aval pour le versement de cette somme sur le compte du CCAS. Un titre de recette sur le budget du CCAS sera émis pour l'encaissement de ladite somme.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DU CCAS

Suite à un contrôle budgétaire des services préfectoraux, un courrier a été transmis à la Mairie relatif au vote du compte administratif 2011 du CCAS en date du mois d'avril dernier. Selon les observations de la Préfecture, il semblerait que les conditions de vote du compte administratif n'étaient pas conformes aux dispositions légales en la matière.

Le Conseil Municipal ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente, or dans le cas du vote de compte administratif du CCAS, seuls 4 membres sur 9 étaient comptabilisés, un conseiller (le Maire) auquel une disposition légale interdit de prendre part au vote ne devait pas être pris en compte dans les membres présents. Par conséquent, le quorum n'était donc pas atteint.

Suite à cette observation, les membres devaient de nouveau se réunir pour délibérer valablement sur le compte administratif.

Les Membres de CCAS, après en avoir délibéré, votent le Compte Administratif 2011, à 3 voix pour de Mesdames Martine DEBOWSKI, Martine SIMON (ayant donné procuration), Monsieur NEGRI et 5 abstentions de Madame LANNOY, Messieurs DUBOIS, BAYARD (procurator), JOUNIAUX (procurator) et de Monsieur SAXE, Maire et Président du CCAS ne participant pas au vote.



les matériaux au cœur de la vie™

LAFARGE GRANULATS NORD EST
Lieu-dit « Les trois fontaines »
08600 GIVET
Tél. : 03 24 42 85 40